

1°215 | AVRIL 20

□ National

■ Nouvelle-Aquitaine

☐ Méditerranée

☐ Bretagne – Pays de la Loire



Depuis 1974 à l'initiative d'artisans pêcheurs étaplois, la Coopérative Maritime Etaploise reconnue en qu'organisation de producteurs. Le 14 novembre 2015, elle évolue en tant qu'organisation de Producteurs CME MANCHE MER DU NORD. L'OP valorise et optimise au mieux les quotas de ses adhérents en mettant en œuvre des moyens d'amélioration des conditions de mise sur le marché des produits de la pêche.

Contact:

OP CME MANCHE MER DU NORD 1057 rue du Petit Port 62480 LE PORTEL

Tél: +33 3 21 87 00 87 op@cmeop.com

Le point de vue de l'OP CME MANCHE MER DU NORD sur le projet de planification de l'espace maritime Manche Mer du Nord

EN BREF.

Activité historique dans la place boulonnaise, l'OP CME Manche Mer du Nord représente 60 bateaux de pêche artisanale de 8 à 25 mètres immatriculés essentiellement à Boulogne-sur-Mer mais également dans les ports de Dunkerque et Dieppe. Environ 9000 tonnes de produits sont fraichement pêchées, aussi bien poissons, céphalopodes, coquillages et crustacés pour un total de 27 millions de chiffre d'affaires.

L'OP contribue à l'approvisionnement des denrées alimentaires et améliore la qualité et la sécurité sanitaire des produits de la mer tout en contribuant à l'emploi dans les régions côtières.

En plus du rôle premier de gestion de l'effort de pêche conformément aux exigences règlementaires, et de valorisation des produits de ses adhérents, l'OP accompagne les professionnels depuis de nombreuses années dans leurs activités afin de réduire l'impact sur l'environnement.

La pêche professionnelle étant la seule activité de production primaire basée uniquement sur la récolte ou la capture en milieu naturel, elle est donc dépendante de l'espace maritime pour l'accès aux ressources. Ce critère fondamental ainsi que les enjeux socio-économiques de l'activité de pêche professionnelle sur la façade doivent donc être pris en compte de manière stricte au cours de cette planification spatiale maritime et de développement de l'éolien en mer.





Activité locale majeure

La pêche maritime participe à la souveraineté alimentaire et constitue le premier maillon de chaîne de valeur des produits de la mer. Rien qu'à Boulogne-sur-Mer, plus de 6500 emplois dépendent de la pêche et de la transformation.

Les navires de l'OP CME Manche Mer du Nord représentent un des premiers maillons de l'emploi des entreprises de Capécure. La flottille est également à la 2ème sur la place boulonnaise et dans les 10 premières structures en quantités débarquées et en valeur, par rapport à l'ensemble des criées françaises.

Les espèces débarquées sont principalement la coquille Saint-Jacques, le maquereau, la sardine, l'encornet, la seiche et le bulot. Les navires de l'OP CME MMN sont d'ailleurs dans les 1ers producteurs de maquereau, encornet et seiche au niveau national.

En plus d'un patrimoine local important avec la pêche étaploise, les enjeux socioéconomiques des navires de l'OP CME MMN sont fondamentaux et ne sont pas à négliger dans cette stratégie de planification maritime.

Inquiétudes des professionnels sur une activité fragilisée

Le secteur de la pêche est déjà fortement fragilisé par les crises passées et en cours: COVID, gasoil, BREXIT, restrictions d'accès due aux aires marines protégées...

De vives inquiétudes émergent concernant l'avenir du secteur et la nature de ses relations à la société.

De plus, le secteur voit en temps réel les effets des diverses pollutions anthropiques et les effets dus au changement climatique, sans pour autant être écoutés. Les pêcheurs ont conscience des perturbations environnementales mais ne peuvent accepter d'être dénoncés comme unique responsable de toutes les atteintes à l'environnement marin.

C'est une image négative qu'il faut faire basculer et cela passe également par la voie des politiques publiques.

Contexte réglementaire actuel

Activité fortement encadrée et contrôlée, la pêche subit les exigences communautaires, nationales, régionales et locales. En parallèle, elle a conscience de cet encadrement et ne cesse d'évoluer en gérant elle-même les pratiques comme par exemple la mise en place de licences ou les fermetures de zones de nourricerie.

Le sentiment de ne pas en faire assez persiste puisque de nouvelles contraintes arrivent les unes après les autres. Au niveau de la façade, nous subissons de plein fouet les conséquences du BREXIT avec des accès de plus en plus restreints en Manche et Mer du Nord dû au développement croissant des aires marines protégées britanniques, des contraintes rajoutées à celles existantes (et futures) des mesures techniques et des licences d'accès.

Le développement des aires marines protégées françaises et belges rajoutent une couche supplémentaire à ce millefeuille règlementaire.

De plus, toutes ces contraintes vont créer des reports d'activités de pêche qui se confronterons avec les zones d'intérêt écologique, ou économique telles que les parcs éoliens.

Une prise en compte et une anticipation de toutes ces restrictions doivent être primordiales dans la planification.

Concertation avec la pêche professionnelle

De manière générale, l'OP CME MMN regrette le manque de concertation et d'écoute et soulève le sentiment que les enjeux sont « joués » d'avance.

A noter que les « concertations » avec la profession existent depuis de nombreuses années sur les sujets des aires marines protégées et éoliens. Ce retour d'expérience montré а que développement de ses activités s'est quand même réalisé sans prise en compte des avis et enjeux de la profession. Un des exemples les plus représentatifs est celui de l'interdiction du chalut dans les 13 aires marines protégées anglaises, l'implication des professionnels français



dans les différentes étapes de consultation s'est avérée inutile.

Planification énergétique

Il est crucial de souligner que le développement actuel de l'éolien en mer remet en question la viabilité de la pêche artisanale. Les répercussions directes sur les activités traditionnelles des pêcheurs, combinées aux transformations majeures induites dans l'environnement marin, suscitent des inquiétudes légitimes.

Mais, bien que leurs activités s'en trouvent impactées, les professionnels de la pêche sont néanmoins conscients des enjeux de développement des énergies alternatives et du potentiel disponible en mer. Ils ne veulent pas être écartés de ces développements et préfèrent être acteurs plutôt que de subir. Afin d'optimiser les synergies entre les projets et les intérêts des pêcheurs, ces derniers ne peuvent se faire sans les pêcheurs professionnels, utilisateurs historiques du milieu maritime.

Cependant, la profession ne s'impliquera pas à n'importe quel prix.

Au niveau local, les professionnels ont été dans un premier temps engagés à collaborer pour la mise en place du parc Dieppe le Tréport, en contrepartie d'un droit de regard sur le projet et de propositions d'aménagement pour pêcher dans des couloirs. Cependant, aujourd'hui, les professionnels refusent catégoriquement son implantation.

Le point de mésentente est surtout basé sur la zone ciblée. En effet le choix n'a pas été fait de façon concertée avec les pêcheurs. Elle se trouve dans un secteur à fort intérêt écologique par ses fonctions de fravère et de nourricerie, et par sa grande richesse écologique : les Ridens, 2000... zones Natura Autant de paramètres. aui font une région économique importante pour l'ensemble des activités.

Cet exemple de situation ne peut que renforcer les vives les inquiétudes de la profession sur le développement de l'éolien en mer à l'horizon 2050.

Développement des zones de protection forte

La profession s'est entendue sur une position nationale concernant le développement de la protection forte. Dans le cadre de la planification maritime, les principes suivants doivent être respecter :

- Donner de la visibilité au secteur de la pêche française en assurant une cohérence entre les stratégies nationales aires protégées, biodiversité et mer et littoral, en lien avec la protection forte telle que définit dans le Décret 2022-527.
- Avoir une cohérence avec les textes européens, tels que la Stratégie Biodiversité 2030 afin de favoriser une approche intégrée, visant une application uniforme des politiques.
- Faire en sorte que les méthodes et les cadrages proposés par les services de l'État respectent les engagements pris concernant les mesures élaborées dans le cadre des analyses risque pêche et leurs conformités dans la mise en œuvre des zones de protection forte.
- Objectiver les normes de conservation et les normes socioéconomiques afin de trouver un juste équilibre entre les trois piliers de la durabilité et d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD).
- Assurer que les modalités de la mise en œuvre de cette protection forte respectent les organes de gouvernance actuels des aires marines protégées, assurant la participation des parties prenantes au débat, qui doit se mener au plus près du terrain.

Les ZPF devraient être définies et désignées non seulement en fonction de normes de conservation, mais aussi de normes socio-économiques qui ne peuvent qu'être débattues localement, avec les parties prenantes et acteurs de terrain concernés.



En Manche, plusieurs zones sont déjà gérées par le Parc Naturel Marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale, telles que les Ridens de Boulogne, zone économique importante pour les pêcheurs locaux. Les mesures de gestion ne sont pas encore établies et non validées par l'ensemble des acteurs.

Cette stratégie de renforcer l'existant par une protection « forte » est peu compréhensible et renforce le sentiment « d'aller trop vite » alors qu'aucun retour existe sur la protection déjà mise en place sur ces zones.

Un secteur est à peine géré que l'on veut rajouter un niveau de protection supplémentaire sans justification de développement durable, ni de de retour sur l'amélioration du bon état écologique.

CONCLUSION

La planification de l'espace maritime ne doit pas faire émerger de nouvelles menaces et contribuer à fragiliser le secteur pêche mais au contraire elle doit le reconnaitre comme secteur d'intérêt général majeur.

La planification n'est pas que le reflet cartographique de zones d'intérêt écologique et éolien mais doit prendre en compte toutes les activités économiques et notamment la pêche qui doit être replacée aux centres des enjeux.

Un juste équilibre doit être trouvé entre les objectifs de conservation et les impératifs socio-économiques, principe du développement durable.

L'OP CME Manche Mer du Nord est disposée à collaborer même si le sentiment d'être entendu mais non écouté, persiste. De plus, une vraie concertation ne pourra être engagée que si l'activité des pêcheurs professionnels n'est pas mise en péril.

Dans cette planification maritime, la pêche artisanale a besoin de soutien et de mise en avant en tant qu'activité majeure, du fait de sa souveraineté alimentaire et des enjeux socio-économiques qu'elle porte.



